

GENERALITES

1. ORGANISATEUR / TARIF

- **TECHNI CARPE V2. Prix de l'inscription : 110 € par équipe (2 pêcheurs)**
- Interlocuteurs principaux :
ROCTON J /VINCELOT Y : **06 40 21 26 41 / 07 89 03 47 92**

2. SECTEURS CHOISIS :

- Le secteur du barrage de ST.FRAIMBAULT : **Secteur 3**
- Le secteur de nuit de ST.LOUP DU GAST : **Secteur 2**
- Le secteur de nuit de la MONNERIE : **Secteur 1**

3. DATES ET DURE DE L'ENDURO :

- 43 Heures : du 26 au 28 Août 2016

4. ORGANISATION :

* VENDREDI 26 Août :

- 10H00** : Accueil des équipes (Salle du ball-trap de St Loup Du Gast)
- 11H00** : Tirage au sort des postes.
- 11H45** : Apéritif offert par TC V2
- 12H30** : Départ et installation des équipes sur leurs postes. Les véhicules devront être ramenés sur les endroits désignés par l'organisation avant 15h00.
- 15H00** : Début de la pêche. (Y compris sondage et amorçage)

* SAMEDI 27 Août :

Pêche en continu

* DIMANCHE 28 Août :

- 10H00** : Fin de la pêche.
- 10H45** : Retour des équipes. (Lieu précisé à l'enduro)
- 11H00** : Remise des lots et apéro
- 12H00** : assiette de départ offerte par le club

5. TECHNIQUE DE PECHE :

- 21 Postes maxi sur 3 Secteurs
- 3 cannes par pêcheurs. (6 cannes par équipe dans le ring avec respect des angles définis)
- Bateau + moteur électrique autorisés de jour et de nuit (voir point particulier)
- Bateau radiocommandé, piloté uniquement de la rive (du ring)
- Echo sondeur et GPS autorisés.

- No Kill et respect du poisson et de l'environnement

6. ECHES AUTORISEES:

- Graines cuites
- Farines
- Bouillettes

POINT PARTICULIERS:

- En ce qui concerne l'utilisation du bateau, toutes les équipes auront le droit d'utiliser le bateau **hormis le poste du barrage** car il se trouve en dehors de la ligne de bouées autorisant la navigation aux abords du barrage. Cette équipe ne pourra utiliser qu'un bateau radiocommandé piloté du ring. Il est possible d'amorcer de la passerelle surplombant le barrage.

- L'utilisation du bateau se fera suivants ces conditions:

- Formulaire signé par tous les pêcheurs, (formulaire joint au dossier + attestation de responsabilité civile) déchargeant toutes responsabilités du Club organisateur en cas d'accident.
 - 2 Gilets de sauvetage **obligatoires**
 - Rames **obligatoires**
 - Moteur électrique **uniquement (thermique interdit)**
 - Corne de brume ou sifflet **conseillé**
 - Corde d'amarrage **obligatoire**
 - Une écope **conseillée**
 - Balisage lumineux du ring pour tous les postes **obligatoire**
 - Gilet de sécurité de couleur fluo (celui de votre voiture) : **obligatoire**

Les contrôles de toutes les embarcations et des points cités ci dessus, seront réalisés avant le début et pendant l'enduro.

- Si une de ces conditions n'est pas respectée, l'équipe se verra retirer le bateau.
- Tout au long de l'enduro ces règles devront être respectées et appliquées sous peine de pénalités et d'exclusion si récidive.

Le club TECHNI CARPE V2 ne prête pas de bateaux et de moteur. Chaque équipe doit s'organiser avant l'enduro pour disposer du matériel nécessaire.

Distances et limites de pêche

_ Afin d'éviter les litiges sur les distances et limites de pêche:

1. Respecter le balisage des postes (angles définis au sol).
2. Avant amorçage, consulter les pêcheurs des postes voisins pour vous mettre d'accord sur les limites de poste et les distances de pêche qui **devront rester raisonnable.**

En cas de problème ou d'incertitude demander l'avis d'un commissaire qui prendra avec son responsable de secteur la décision finale.

